

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'ADESPA Occitanie s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. L'ADESPA Occitanie peut modifier à tout moment, après adoption par vote des membres du conseil d'administration, les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue de formation disponible sur le site internet.

- Formation intra-entreprise : formation adaptée pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux.

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.

- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

Que ce soit pour les personnes morales ou physiques, l'inscription est validée après confirmation par l'organisme de formation.

4. RESPONSABILITÉ

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. L'ADESPA Occitanie ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

4.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. Concernant les adhérents de l'ADESPA Occitanie : Les prix sont généralement indiqués sur le site internet et comprennent dans la majorité des cas, les coûts de formation, la restauration et les frais de déplacements. Ils peuvent cependant varier selon des ajustements de derniers moments (hébergement, nombre de stagiaires...).

5.2. Concernant les non adhérents à l'ADESPA Occitanie :

Les prix seront transmis sous demande d'un devis auprès de l'ADESPA Occitanie. Cette distinction tarifaire a été validée lors de l'AGO du 05.10.2021.

Les prix sont nets de taxes, l'ADESPA Occitanie n'étant pas assujettie à la TVA.

Le prix définitif de l'action est indiqué dans la convention de formation établie entre l'ADESPA Occitanie et le client.

5.3. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention de formation.

6. PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

La facturation émane de l'ADESPA Occitanie à destination du client.

Si ce dernier fait prendre en charge l'action de formation par un organisme tiers (OPCO, OPCA...), il lui appartient de se rapprocher de son organisme pour demander le remboursement de la prestation.

7. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 30 jours calendaires, l'ADESPA Occitanie se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

8.1. La convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée par mail, au stagiaire et/ou client. L'ADESPA Occitanie ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

8.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au stagiaire et/ou client à l'issue de chaque formation.

9. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, l'ADESPA Occitanie sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE-ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

10.1. Par le client

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par l'ADESPA Occitanie entre 30 et 16 jours calendaires avant le début de la formation ; l'ADESPA Occitanie facture 10% de la totalité de la prestation.

- La totalité des frais de la prestation est facturée, à titre d'indemnisation, lorsque :

- la demande d'annulation de la part du client est réceptionnée par l'ADESPA Occitanie moins de 16 jours calendaires avant la date de démarrage de la formation ou encore au démarrage de la formation.

- le client/stagiaire souhaite interrompre la formation, alors que celle-ci a débuté.

- le client/stagiaire ne se présente pas.

Ces pénalités sont applicables quelle que soit la raison de l'annulation et même si la convention de formation n'a pas été renvoyée signée ; le client s'engage au versement de la totalité de la somme due, à titre de dédommagement.

- Les sommes dues par le client ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle sur son obligation définie à l'article L6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCA.

10.4 Par l'ADESPA Occitanie

- L'ADESPA Occitanie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

- En cas de renoncement par l'ADESPA Occitanie à l'exécution de la présente convention dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, une nouvelle date de stage sera définie.

- En cas de réalisation partielle de la prestation de formation imputable ou non à l'ADESPA Occitanie ou au client, ne donnera lieu à facturation, au titre de la formation professionnelle continue, que les sommes

correspondant à la réalisation effective de la prestation.

- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque intervenant de l'ADESPA Occitanie est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'il propose. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'intervenant.

12. CONFIDENTIALITÉ

L'ADESPA Occitanie, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de l'ADESPA Occitanie ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel : cpdp@cci-paris-idf-fr. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du cpdp@cci-paris-idf-fr.

14. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes conclus par l'ADESPA Occitanie, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut le tribunal administratif du siège social de l'ADESPA Occitanie sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

15. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à l'ADESPA Occitanie : adespa.occitanie@ehpad-grenade-cadours.com